

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Assemblée Générale du 04 décembre 2017

Objet : Demandes d'adhésion de communes au Syndicat

Les 3 communes suivantes sollicitent leur adhésion au Syndicat Haute-Garonne Environnement :

- Bois de la Pierre (population municipale de 425 habitants au 1^{er} janvier 2017 soit une participation financière de 10 € au syndicat) par délibération du 02 juin 2017.
- Ciadoux (population municipale de 257 habitants au 1^{er} janvier 2017 soit une participation financière de 10 € au syndicat) par délibération du 21 juin 2017.
- Mancieux (population municipale de 442 habitants 1^{er} janvier 2017 soit une participation financière de 10 € au syndicat) par délibération du 21 juin 2017.

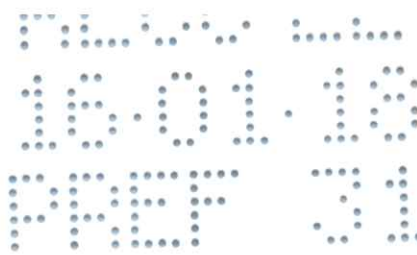
La participation financière des communes membres est de 0,05 €/hab/an avec une exonération pour les communes dont la population municipale est inférieure ou égale à 200 habitants et un montant forfaitaire unique de 10 € par an pour les communes dont la population municipale est comprise entre 201 et 500 habitants.

Pour mémoire, l'article 7 des statuts prévoit que l'adhésion d'un nouveau membre doit être « approuvée par délibération de l'Assemblée Générale adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, réunie le 04 décembre 2017, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion des communes de Bois de la Pierre, de Ciadoux et de Mancieux au Syndicat Haute-Garonne Environnement.

Pour extrait conforme,

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Assemblée Générale du 04 décembre 2017

Objet : Décision modificative de l'exercice 2017

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2017, lors de l'Assemblée Générale du 09 mars 2017, il est prévu que le Syndicat Haute-Garonne Environnement réalise plusieurs dépenses en section investissement dont une concernant l'outil pédagogique sur le changement climatique avec un montant inscrit à l'article 2031 de 100 000 €.

Suite à un échange avec la paierie départementale et afin de régulariser les écritures comptables en vue de la rédaction du compte administratif, il est proposé :

- de reporter les avances versées au titulaire du marché (JTS Conseil) d'un montant de 3852 € TTC sur l'article 238 (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles) et de diminuer d'autant l'article 2031.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la décision modificative de l'exercice 2017.

Pour extrait conforme,

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement

Assemblée Générale du 04 décembre 2017

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

En matière de fonctionnement :

Les recettes :

La participation du Conseil départemental de la Haute-Garonne est de 20 000 €, celle des communes adhérentes est variable en fonction de la population municipale :

- population municipale inférieure ou égale à 200 habitants : exonération
- population municipale comprise entre 201 et 500 habitants : 10 € par an,
- population municipale supérieure à 500 habitants : 0,05 €/an/habitants.

Les dépenses :

Il est proposé de reconduire les montants du BP 2017 dans les mêmes proportions. Toutefois aucun colloque (tel le colloque eau en 2017) n'étant programmé sur 2018, il est proposé de réaffecter la ligne de crédit 6185 aux autres articles du budget.

- les rencontres-débats et visites estimées à 7 000 €,
- les frais divers (assurance, maintenance informatique, réparation et réactualisation des outils pédagogiques) estimés à 34 000 €,
- les frais de publications estimés à 5 000 €,
- les dotations aux amortissements estimées à 33 451,51€.

En matière d'investissement :

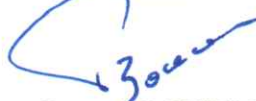
Les recettes seront issues de l'excédent d'investissement reporté et de la dotation aux amortissements d'un montant estimés à 33 451,51 €.

Les dépenses :

- la finalisation du marché concernant l'outil pédagogique sur le changement climatique estimé à 106 148 € (restes à réaliser) : augmenter l'article 2031 d'un montant de 10 000 € TTC pour finaliser la partie à bon de commande du marché (cahiers de jeux, un classeur d'apport des connaissances, des dépliants en français et en occitan relatifs aux éco-gestes).
- la finalisation de la procédure de refonte du site internet estimée à 18 000 € (restes à réaliser).
- la réalisation et la reproduction de panneaux pédagogiques le long de la Garonne estimées à 25 000 €.
- la réalisation d'un futur outil pédagogique sur le thème de la biodiversité estimée à 100 000 €.

L'Assemblée Générale prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour extrait conforme,



Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement